

Alphonse **TONTY**

Fils de Laurent et Isabelle DE LIETTE

ET CVI 73 Le 05.01.1688 Renonciation à succession devant Nicolas Lefranc et Pierre De Clersin

Ont comparu Nicolas et Louis DE TONTY, frères, écuyers, et demoiselle Anne-Marie DE TONTY, fille majeure usante et jouissante de ses droits, demeurant ensemble à PARIS, rue de Verneuil, paroisse St Sulpice, lesquels déclarent avoir renoncé par le présent à la succession de défunt Laurent DE TONTY, gentilhomme romain, baron de Paludy, leur père, plus onéreuse que profitable. Après ils ont juré n'avoir pris ni appréhendé aucun bien de la succession ni ne s'y être intéressés d'aucune manière.

Ils ont demandé au notaire le présent pour faire valoir en temps et lieu et justice si besoin.

Ils signent tous les trois.